



RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur	Les Verts, par Jérémy Savioz
Objet	Des CFC bilingues en Valais ?
Date	15.11.2017
Numéro	3.0362

Le système de formation professionnelle se base sur des ordonnances et plan de formation par métiers qui définissent la formation sur trois lieux de formation : l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises. De ce fait, il s'agira de définir, si une formation bilingue se limite à l'école professionnelle, à la formation pratique dans l'entreprise, ou aux deux. A ce jour, sans parler du stage ProL2, plus de 150 apprentis effectuent tout ou partie de leur formation dans l'autre région linguistique du canton, sans pour autant recevoir un CFC estampillé « bilingue »

Le SFOP considère, tout à fait possible et intéressant de mettre sur pieds une formation bilingue dans le cadre de l'apprentissage. Selon le métier, il sera important de définir les branches : dans certains métiers des branches notées « langue » existent (1^{ère} et 2^{ème} langue), dans beaucoup d'autres, par contre, il n'y a pas des notes de langues, les différents domaines d'enseignement étant regroupés sous « culture générale » et « connaissances professionnelles » spécifiques. De ce fait, nous proposons de prévoir une formation bilingue tout d'abord dans des métiers où la formation est déjà prévue dans les langues, à savoir le commerce et la vente. Pour ce faire, nous proposons la mise sur pieds d'un groupe de travail issu des Ecoles professionnelles du Haut-Valais et du Valais romand afin d'établir un projet qui respecte les prescriptions fédérales et qui permette la délivrance d'un CFC bilingue.

Pour ce qui est de la formation pratique en entreprise, il y a peu d'entreprises, capables de former dans les deux langues. Il faudra donc prévoir un réseau d'entreprises formatrices, qui lie la formation dans les deux parties du canton pour garantir une formation pratique bilingue ou en immersion.

Nous dépendrons donc pour cette partie pratique de l'économie valaisanne, que nous tenterons de convaincre de nous soutenir dans le développement du bilinguisme en formation dual.

Finalement nous précisons que le Certificat fédéral de Capacité sera délivré dans la langue définie sur le contrat d'apprentissage, et que la mention « bilingue » ne pourra être prévue que sur le bulletin de notes accompagnant le CFC.

Le SFOP est tout à fait favorable à renforcer les formations bilingues et à mettre en place des projets pilotes au sein des écoles professionnelles,

Conséquences sur la bureaucratie : néant

Conséquences financières : pas mesurables en l'état

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : quelques heures de décharge pour le groupe de projet et quelques heures d'enseignement par la suite

Conséquences RPT : néant

Il est proposé l'acceptation du postulat.

Sion, le 15 janvier 2019